

Département du Pas-de-Calais

MAIRIE DE GRENAIS

Arrondissement de Lens

Canton de Wingles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du mercredi 10 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation à la réunion : jeudi 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (24) Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Muriel KRAMARZYK, Madame Cathie WASIKOWSKI, Monsieur Patrick MANIA , Madame Nathalie LEROY, Madame Carole BOUCHEZ, Monsieur Bernard JOSIEN, Madame Annie FOMBELLE, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Monsieur Jacques GRZES, Monsieur Vincent TENTELIER, Madame Danielle DUPONT, Madame Nathalie FELIX, Madame Sandrine RANSON, Madame Magalie DEBARGE, Madame Mylène MATIFAT, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Daniel DELENCLOS, Madame Mélanie TAHON, Monsieur Antoine IBBA, et Madame Daisy DUVEAU, Monsieur David LEFEBVRE

Excusés : (3) Monsieur Jimmy ROUFFELAERS (a donné procuration à Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Madame Muriel KRAMARZYK), Monsieur Fabien DEVILLE (a donné procuration à Madame Mylène MATIFAT)

Absents : (0)

Étaient absents excusés et non représentés : (0)

Étaient absents non représentés (0)

Monsieur Jean-Luc DELASSUS est élu secrétaire de séance.

2025-120 : Contrat de Ville 2024-2030

Avenant à la Convention-cadre pour l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et Programmation 2026 pour Grenay

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- L'article 6 de la loi N°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy) ;
- L'article 16 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

- L'article 1388 bis du code général des impôts relatif à la mesure d'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ;
- Le cadre national d'utilisation de l'abattement TFPB et son avenant signé le 30 septembre 2021 ;
- Le contrat de ville approuvé par le conseil communautaire du 12 juin 2024.

La commune a signé la convention-cadre pour l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

L'Etat a annoncé en comité de pilotage du contrat de ville du 16 septembre 2025 sa volonté de :

- renforcer le rôle d'accompagnement des délégués du préfet dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions.
- utiliser un modèle de plans d'actions uniformisé.

En conséquence, la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin propose un avenant qu'il convient de signer au 31 décembre 2025.

Celui-ci est nécessaire à la négociation et à la finalisation des programmes d'actions avec les bailleurs sociaux concernés pour 2026.

Considérant l'intérêt de mobiliser les subventions des partenaires du contrat de ville pour développer un programme d'actions de cohésion sociale en direction des habitants des quartiers prioritaires « cité 5 - cité 11 », il est proposé de retenir le principe suivant :

- Concernant Maisons & Cités et Pas-de-Calais Habitat, conserver les déclarations partielles de 2025 et négocier la nouvelle programmation autour des actions proposées par le bailleur.
- Concernant les nouveaux bailleurs, il est proposé de négocier en 2025 et une signature éventuelle pour 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'émettre un avis favorable de principe à la signature de l'avenant proposé par la CALL;

Autorise la Maire à négocier le contenu des programmes d'actions avec les partenaires concernés.

Mandate la Maire pour signer l'avenant à la convention-cadre intercommunale, ainsi que toutes autres pièces, courriers, documents nécessaires à la mise en œuvre de ladite convention, de son avenant et des conventions d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties des bailleurs sociaux, et tout document à intervenir en application de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 16.12.2025 *SLOW*

ID : 062-216203869-20251211-2025_120-DE

Pour extrait conforme au Registre

La Maire,

Christelle BUISSETTE
Maire de GRENAY
12 déc. 2025

Jean-Luc DELASSUS

